



Cantine à Drancy, c'est "cadeau"

OUI DE REpondre AUX BESOINS POUR TOUS NON AUX EFFETS D'ANNONCES...

Drancy, 5 janvier 2007

Par une conférence de Presse à l'école Dulcie September du 4 janvier 2007, le Député Maire de Drancy Bobigny, Jean-Christophe Lagarde et le Maire du Bourget, Vincent Cappelletti, déclarent la gratuité des cantines pour les 3000 enfants des écoles primaires.

Plusieurs questions restent en suspens devant cet effet d'annonce :

Les deux villes seront - elles en capacité d'accueillir plus de demi-pensionnaire, alors que nous sommes à Drancy en saturation dans les 18 écoles primaires ?

Pourquoi ne pas appliquer cette décision de gratuité à l'ensemble des 17 écoles maternelles de Drancy ?

La qualité du repas, l'accueil et l'encadrement resteront - ils les mêmes ?

Ces décisions vont-elles modifier les conditions de travail déjà pénibles des agents ?

Pour répondre à un service public de qualité, les villes seront-elles toutes égales faces aux dépenses de fonctionnement ?

Le moyen de répondre à la "justice sociale" que prône le Député Maire de Drancy / Bobigny pose la question du service public "égalitaire" :

Les agents de cantine qui serviront ces repas gratuits aux enfants de Drancy et du Bourget seront - ils rémunérés de la même manière ? :

- Aujourd'hui à Drancy, les agents n'ont pas la prime de 100€ mensuel (Indemnité d'Exercice des Missions de Préfecture) voté au conseil municipal depuis décembre 2004 mais pas appliqué par le Maire de Drancy pour de soit disant manque de moyens.
- Aujourd'hui au Bourget, les agents touchent la prime (IEMP), comme à Bobigny, Blanc Mesnil etc...

Lorsqu'un agent est privé de 100 euros de prime sur un salaire de 1000 euros, et qu'il effectue un même travail pour la communauté de communes où est la justice sociale DRANCY / LE BOURGET ? Cette injustice prive les agents (650) de Drancy **de 700 000 €uros par an soit 1, 4 millions en fin 2006**. Demain, les agents de Drancy auront-ils les mêmes droits ?

Nous ne voulons pas opposer besoins / moyens et respect du travail des salariés. Ce n'est pas un budget financier qui doit freiner la réponse à tous les besoins d'une ville.

LA CGT DRANCY NE VEUT PAS DE DIFFERENCE VILLE PAUVRE, VILLE RICHE !

Une vraie justice sociale est de relever le pouvoir d'achat des foyers permettant une scolarité sans faille de moyen éducatif pour l'ensemble des enfants, (Repas, lieu pour étudier, etc...)

Le quotient familial est une mesure répondant aux principes républicains du service public et de sa liberté, égalité, fraternité que nous souhaitons voir perdurer. La Municipalité de Drancy, pleine de contradictions dans son journal "Immédiat", plébiscitait ce quotient familial en septembre 2006, pour le rejeter 4 mois après.

Une baisse très importante du quotient familial aurait été une mesure de réelle justice sociale car elle aurait touché l'ensemble des enfants des écoles maternelles et primaires.

Nous pensons que **les Drancéens ont de la dignité et ne demande pas l'aumône ni de cadeaux électoralistes mais une équité pour tous les services à tous les publics.**